

Présentation du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été mis au point par les Nations unies dans le cadre d'un processus de deux ans, dans le but de traiter tous **les aspects de la migration internationale** d'une manière systémique et globale.

Principales caractéristiques du Pacte mondial :

- ▶ Le Pacte est le **premier** accord intergouvernemental visant à renforcer la coopération en matière de migration internationale, **réaffirmant les principes et obligations existants** fondés sur le droit international.
- ▶ Rattaché au programme de développement durable de 2030, l'un des objectifs du pacte est de maximiser le potentiel de la migration pour atteindre les **Objectifs de Développement Durable**.
- ▶ Cet accord est considéré comme une réalisation historique, **susceptible de transformer** la vie de près de 250 millions de migrants dans le monde entier, en raison notamment de la nature complexe et politisée de cette question.

En adoptant le Pacte mondial, les États :

- ▶ Reconnait la migration comme un fait, un phénomène qui existe depuis des millénaires et **continuera d'être une caractéristique de notre avenir en commun** ;
- ▶ Reconnait la nécessité de la coopération internationale, ainsi que le besoin d'aborder la question de la migration avec une vision commune afin de relever certains des défis les plus complexes, tout en optimisant les avantages généraux de la **migration pour tous**, y compris les migrants et leurs communautés ;
- ▶ Renforcent leurs **obligations en vertu du droit international**, y compris les principes de non-régression et de non-discrimination ;
- ▶ S'engagent à respecter, protéger et réaliser les **droits humains de tous les migrants**, quel que soit leur statut ;
- ▶ S'engagent à travailler ensemble pour **faire face aux risques** pour les individus et les communautés des pays d'origine, de transit et de destination.

Pourquoi et comment a-t-il été développé ?

Face au nombre croissant de personnes franchissant les frontières internationales, l'Assemblée Générale des Nations Unies a convoqué un **sommet de haut niveau le 19 septembre 2016** pour examiner les moyens de répondre à ces grands mouvements, à la fois leurs causes et leurs effets sur les réfugiés, les migrants et la société dans son ensemble.

Il en est résulté la *Déclaration de New York*, qui exprimait la volonté politique des dirigeants du monde **de sauver des vies, de protéger les droits fondamentaux des migrants, et de partager cette responsabilité à l'échelle mondiale**. Les États membres se sont également engagés à élaborer, au cours des deux prochaines années, deux Pactes mondiaux : l'un pour les migrations sûres, ordonnées et régulières et l'autre, pour les réfugiés.

Le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières est le résultat d'un **processus multipartite** de deux ans, mené par les États membres de l'ONU.

19 SEPTEMBRE 2016

L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

AVRIL 2017-JUILLET 2018

Session thématique, consultations régionales et consultations multipartite

DÉCEMBRE 2017

Conférence préparatoire en Puerto Vallarta

FÉVRIER-JUILLET 2018

Négociations intergouvernementales

10-11 DÉCEMBRE 2018

Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur les migrations

2019

Début de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations

Le Pacte mondial pour les migrations s'articule autour de 23 objectifs, et comporte des sections consacrées à la mise en œuvre, au suivi et à la révision. Chaque objectif comprend un engagement spécifique et une série d'actions permettant de respecter ces engagements.

Les engagements portent sur un large éventail de questions, par exemple :



Minimiser les facteurs qui obligent les gens à bouger, notamment le changement climatique et les dommages environnementaux



Fournir un accès aux services de base à tous les migrants, quel que soit leur statut



Le besoin de données plus complètes afin de favoriser les politiques reposant sur des éléments concrets ou données factuelles



Faciliter le recrutement équitable et éthique et les conditions pour assurer un travail décent



Renforcer les voies de migrations régulières



Travailler à la recherche de solutions alternatives à la détention pour immigrants et mettre fin à la pratique de la détention d'enfants



Sauver des vies et réduire la vulnérabilité des migrants tout au long du cycle de migration



Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires



Combattre le trafic d'êtres humains et lutter contre la contrebande



Coopérer pour faciliter des retours dignes et sécurisés.

Les États s'engagent à respecter les objectifs et les engagements énoncés dans le Pacte, en tenant compte des différentes **réalités et capacités nationales**. Ils s'engagent à le faire en coopération et en partenariat avec les migrants, la société civile et les autres parties prenantes concernées.

Photo : 13 Juillet 2018 Pacte Mondial sur les Migration Document finalisé, Négociations intergouvernementales étaient finalisées aujourd'hui pour le document du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulière qui sera formellement adopté à Marrakech, Maroc, en Décembre. ©UN Photo/Mark Garten

La société civile a exprimé de sérieux espoirs afin que lorsqu'il sera correctement mis en œuvre, le Pacte fournira aux États membres un **cadre solide** pour régir les migrations d'une manière qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit.

En tant que **premier document international** présentant un modèle accepté mondialement permettant aux États de travailler ensemble à des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte pourrait permettre de réaliser des changements réels et concrets ayant un impact durable sur les migrants et leurs communautés.

Une mise en œuvre efficace pourrait signifier, par exemple :

PROTECTION AUX MIGRANTS

Un renforcement de la coopération pour fournir une **protection internationale aux migrants en situation de vulnérabilité** aux frontières

SENSIBLES AU GENRE

Des politiques plus **sensibles au genre** et responsabilisantes, faisant de la femme une protagoniste plutôt qu'une victime

LA FIN DE LA DÉTENTION D'ENFANTS

La fin de la **détention d'enfants** et le respect du principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant** dans toutes les décisions les concernant

ACCÈS MEILLEUR AUX SERVICES

Un accès meilleur et plus cohérent aux **services de base** pour tous les migrants

SUBSTITUTION À LA DÉTENTION

Un recours accru aux solutions de **substitution à la détention fondées** sur la communauté, et la fin de la promotion de la détention en tant que moyen de dissuasion de la migration irrégulière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Davantage d'investissements dans le **développement durable** aux niveaux national et local afin de permettre aux migrants de subvenir aux besoins de leur famille dans leur pays d'origine

EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une protection accrue des migrants en situation de vulnérabilité, y compris ceux qui fuient des catastrophes naturelles à évolution lente et soudaine, les **effets néfastes du changement climatique** et la dégradation de l'environnement

TRAVAIL DÉCENT ET DU RESPECT DES DROITS DU TRAVAIL

L'assurance d'un travail décent et du respect des **droits du travail** de tous les immigrés

MISE EN ŒUVRE EFFICACE POURRAIT SIGNIFIER

Quelles sont ses lacunes ?

En dépit de ces engagements positifs, le Pacte **présente des lacunes dans plusieurs domaines importants** et, à certains égards, loin des normes internationales en vigueur et des pratiques régionales. Par exemple, il n'assure pas de garanties suffisantes sur les questions de non-criminalisation, de pare-feu, d'accès aux services et de plein accès aux droits du travail pour les migrants, quel que soit leur statut d'immigration.

Outre ces problèmes, le **document recense un certain nombre de défis** qui doivent être surmontés pour garantir une application efficace du Pacte.

Cela comprend :

- ▶ Le caractère **non contraignant** du document, ce qui signifie qu'il n'impose aucune obligation juridique supplémentaire aux États de s'y conformer. En outre, tout au long des négociations, plusieurs États membres ont qualifié le document de « *menu d'options* », indiquant qu'ils envisagent de le mettre en œuvre conformément à leurs priorités nationales.
- ▶ Le **manque d'engagement pour développer des indicateurs** pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des engagements du Pacte.
- ▶ Un manque général de clarté en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte, des consultations étant en cours pour définir les modalités de sa mise en œuvre, de son suivi et de son examen ; en particulier en ce qui concerne le mandat du réseau des Nations unies et son mécanisme de renforcement des capacités, ainsi que les processus qui seront établis pour les examens régionaux.

Photo : Société Civile au Népal appelaient le Gouvernement Népalais à mettre en place une politique de zéro honoraires de recrutement et pour les employeurs de supporter tous les coûts de recrutement. La mobilisation était organisée dans le cadre de la campagne régionale pour le recrutement réformé. © Migrant Forum in Asia



Compte tenu de sa vaste portée et de ses nombreuses actions, faire de ce document une réalité aux niveaux local, national, régional et mondial passera par l'engagement et la collaboration de tous les acteurs au cours des mois et des années à venir. Bien qu'il ne soit pas normatif, le texte fournit un cadre général permettant aux États membres, au système des Nations unies et aux autres parties prenantes de travailler ensemble pour mettre en place le Pacte et suivre ses progrès.

ÉLÉMENTS DE MISE EN ŒUVRE

- ▶ Les États membres **sont encouragés** à élaborer « des réponses nationales ambitieuses pour la mise en œuvre du Pacte mondial » **en coopération et en partenariat** avec les parties prenantes concernées, y compris la société civile.
- ▶ Au niveau mondial, le Pacte prévoit la mise en place d'un **mécanisme de renforcement des capacités**, en plus d'un **réseau des Nations unies sur les migrations**, destiné à soutenir la mise en œuvre et le suivi du Pacte. **L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)** assurera la coordination et le secrétariat de ce réseau.
- ▶ Une série de processus tels que le **Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)** et les **processus consultatifs régionaux (PCR)** sont invités à assurer des plates-formes d'échange sur la mise en œuvre du Pacte.

ÉLÉMENTS DE SUIVI ET D'ANALYSE

- ▶ Les États membres sont encouragés à procéder à des examens **réguliers et exhaustifs** des progrès réalisés au niveau national.
- ▶ Les processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux sont invités à examiner la mise en œuvre du Pacte.
- ▶ Tous les quatre ans, un **forum international d'examen des migrations** donnera aux États et aux parties prenantes concernées l'occasion de discuter des avancées dans la mise en œuvre du Pacte.

Photo en face : Groupe de travail de la société civile Bangladesh 2016. © Société Civile FMMD Bureau coordinateur
Photo ci-dessous : MALAYSIE/Mars 2016 Campagne Hands of Mercy. © CICM



Quel rôle la société civile a-t-elle joué dans le développement du Pacte ?

Depuis le début du processus en 2016, les réseaux de la société civile, y compris des groupes de défense des droits des travailleurs, des organisations dirigées par des migrants et des diasporas, des ONG de défense des droits de l'homme, etc. se sont mobilisés à la fois individuellement et collectivement à tous les niveaux pour plaider, partager des informations et contribuer au Pacte mondial.

Les exemples d'organisation collective incluent :



Le Comité d'action de la société civile, animé par la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM), convoquée par le Comité des ONG sur les Migrations et le Conseil international des agences bénévoles (ICVA), afin de rapprocher les actions de la société civile à la fois des pactes pour la migration et les réfugiés, et favoriser des stratégies de plaidoyer conjointes.



Des consultations organisées dans toutes les régions du monde par la société civile pour faire en sorte que les perspectives régionales soient intégrées au processus de négociation.



L'élaboration d'un cadre pour la protection et l'assistance en faveur des enfants fondée sur les droits, dans le cadre de six priorités essentielles, sous les auspices de l'Initiative pour les droits de l'enfant dans le Pacte mondial.

Exemples d'outils de plaidoyer collectif :

UNE VOIX COLLECTIVE LORS DES NÉGOCIATIONS !

La société civile a rédigé plusieurs déclarations et contributions collectives au cours des négociations du Pacte. Par exemple, lors du dernier cycle de négociations, la société civile a présenté une déclaration collective signée par plus de 150 organisations en seulement deux jours. Il souligne sept domaines auxquels le Pacte doit prendre en compte pour protéger **la sécurité et les droits fondamentaux de tous les migrants**. (Pour un aperçu complet de toutes les déclarations collectives, veuillez-vous reporter au site Internet de MADE.)

VISION COMMUNE POUR UN PACTE QUI VAUT LA PEINE D'ÊTRE ACCEPTÉ

En novembre 2017, la société civile a préparé le **Maintenant et Comment : Dix Actes pour le Pacte mondial** en consultation avec plus de 50 réseaux et signé par 237 organisations. Le document comprend 10 questions et actions prioritaires, ainsi que plusieurs objectifs et calendriers clairs pour la mise en œuvre du Pacte.

Quel est le rôle de la société civile à l'avenir ?

Le Pacte mondial est un accord susceptible de transformer la manière dont la communauté internationale coopère afin de **mieux exploiter les avantages de la migration** ; il propose **une vision forte** de la coopération internationale au bénéfice de tous, y compris des migrants, de leurs communautés et des gouvernements eux-mêmes.

La société civile - souvent la seule à pouvoir fournir des services essentiels aux migrants qui ont le plus besoin de protection et d'assistance en matière de droits de l'homme - est particulièrement bien placée pour faire en sorte que ce Pacte se traduise par des réponses complètes qui **placent les individus au centre de leurs préoccupations**.

Alors que les gouvernements se préparent à mettre en œuvre l'accord, il sera essentiel que la société civile reste **engagée et connectée** afin de promouvoir une **mise en œuvre** ambitieuse et fondée sur les droits à tous les niveaux. Elle a un rôle **important** à jouer dans la définition des priorités, aux niveaux national et régional, mais aussi dans les discussions autour du réseau des Nations unies, de ses groupes de travail et du mécanisme de renforcement des capacités. La voix de la société civile sera également essentielle dans **toutes les étapes d'inventaire, de révision et de suivi** du Pacte mondial.

Visitez notre nouveau site Internet :

madenetwork.org

Écrivez-nous à :

info@madenetwork.org

À propos de cette publication :

Ceci est une publication du Comité d'Action de la société civile. Ce comité est une plate-forme permettant aux organisations de la société civile d'établir un lien entre la stratégie et le plaidoyer autour des engagements de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, y compris le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et le Pacte mondial pour les réfugiés. Des informations plus détaillées sont disponibles sur notre site Internet : madenetwork.org

Le Comité d'action est convoqué par :

- ▶ Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) - MADE
 - ▶ Conseil International des Agences Bénévoles (ICVA)
 - ▶ Comité des ONG sur les migrations
-

Publié par :



Commission internationale catholique pour les migrations/MADE,

Rue de Varembe, 1, 1211 Geneva 20, Switzerland

Tél. : +41 22 919 10 20 | E-mail : info@madenetwork.org

Novembre 2018

Soutenu par :



Photo de couverture :

Coin supérieur à gauche : Journée de la société civile FMMD 2017. © Manuel-Frauendorf

Coin supérieur droit : MALAYSIE/Mars 2016 Campagne Hands of Mercy. © CICM

Centre : Négociations du Pacte Mondial pour les Migrations images 2018. © Colin Rajah

Coin inférieur gauche : Enfants réfugiés syriens dans un camp Zaatari (Jordanie) 2015 © Giulia Rindi

Coin inférieur droit : garde-côte italienne secours des migrants et des réfugiés à destination de l'Italie. © IOM/Francesco Malavolta 2014